



**ARRÊTÉ**

ANNEE 2025 N°005 /MEMP/DC/SGM/CTJ/DPAF/SP/001SGG25

**portant nomination de chefs de service au ministère des Enseignements maternel et primaire**

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,**

- vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education nationale en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 et la loi n° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-01 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n°2018-395 du 29 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Education, tel que modifié par le décret 2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret 2023-703 du 29 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu** l'arrêté n°036/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEPMSA/024SGG21 du 13 août 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Maternel ;
- vu** l'arrêté n° 037/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEP/SA/024SGG21 du 13 août 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Primaire ;
- vu** l'arrêté n°024 /MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEC/SA/009SGG21 du 05 juillet 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours ;
- vu** l'arrêté n°077/MEMP/DC/SGM/CTJ/DPAF/SA/040SGG22 du 05 août 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement des directions départementales des Enseignements maternel et primaire ;
- vu** l'avis n° 2025-004/CNE/P/CQR/SE du Conseil National de l'Éducation en date du 22 janvier 2025 ; sur proposition des directeurs concernés ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés, aux fonctions de chef de service dans les directions techniques ci-après, les cadres dont les noms suivent :

N°	NOM & PRENOMS	MATRI- CULE	CORPS & GRADE	ANCIEN POSTE		NOUVEAU POSTE	
				STRUCTURE	FONCTION	STRUCTURE	FONCTION
<b>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL</b>							
01	ADOMEY S. Guy Alexis	32567	IB1-4	DEM	Collaborateur	DEM	Chef du secrétariat
02	HOUNKANRIN Frédéric Serge	37156	IEPD A1-10	DEM	Collaborateur	DEM	Chef du Service de l'évaluation, de la scolarité et de l'éducation intégrée
<b>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>							
03	AKPOTROSSOU C. Modeste Lazare	46617	Adm. A1-6	DEP	Collaborateur	DEP	Chef du secrétariat
<b>DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS</b>							
04	AGOSSOU-VE D.D. Maxime-Franck	44505	IB1-11 + Master en Gestion de Projet	DEC	Collaborateur	DEC	Chef du secrétariat
<b>DDEMP ALIBORI</b>							
05	BIO YAROU Ousmane	57322	IB1-7	DDEMP ALIBORI	Chef du secrétariat pi	DDEMP ALIBORI	Chef du secrétariat
<b>DDEMP BORGOU</b>							
06	LAFIA Zimé	39208	IB1-11+ Licence en sciences de gestion	DDEMP BORGOU	Cspaf pi	DDEMP BORGOU	Chef du service de la planification, de l'administration et des finances

N°	NOM & PRENOMS	MATRI- CULE	CORPS & GRADE	ANCIEN POSTE		NOUVEAU POSTE	
				STRUCTURE	FONCTION	STRUCTURE	FONCTION
<b>DDEMP COLLINES</b>							
07	AGOSSOU Sylvain	43678	IEPD A1-8	DIIP	Collaborateur	DDEMP COLLINES	Chef du Service des Enseignements Maternel et Primaire
<b>DDEMP COUFFO</b>							
08	AYANOU Pacôme E. Codjo	36692	CSF B1-11	CS PARAKOU 1	Comptable gestionnaire	DDEMP COUFFO	Chef du service de la planification, de l'administration et des finances
09	COMLAN Faustin	43231	IB1-3	CS Djakotomey	Secrétaire	DDEMP COUFFO	Chef du secrétariat
<b>DDEMP LITTORAL</b>							
10	BOAHOUE TOSSO Logbo	41285	IB1- 11+BAC G2	CS OUIDAH	Comptable gestionnaire	DDEMP LITTORAL	Chef du service de la planification, de l'administration et des finances
<b>DDEMP PLATEAU</b>							
11	AMINOU Youchahou	37087	IB1-11	DDEMP PLATEAU	Collaborateur	DDEMP PLATEAU	Chef du service des examens et concours
12	SEIDOU Kodry	42149	IB1-10	DDEMP PLATEAU	Chef de division RH	DDEMP PLATEAU	Chef du secrétariat
<b>DDEMP ZOU</b>							
13	ALLOGOGO Cyprien	40617	IEPD A1-6	DEM	Collaborateur	DDEMP ZOU	Chef du Service des Enseignements Maternel et Primaire

3

3

N°	NOM & PRENOMS	MATRI- CULE	CORPS & GRADE	ANCIEN POSTE		NOUVEAU POSTE	
				STRUCTURE	FONCTION	STRUCTURE	FONCTION
14	ZOGO Ludovic	42321	IB1-11	DDEMP LITTORAL	Collaborateur	DDEMP ZOU	Chef du secrétariat

**Article 2 :** Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publiée partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 07/02/2025



Salimane KARIMOU

Ampliations : PR 01 - AN 01 - MEMP 01 - CNE 01 - DGB 01 - DC/MEP 01 - SGM 01 - DAF 06 - DTC 12 - OST 03 - DEMP 12 - INTERSES 14 - DOSSIERS 14

L'INVESTIGATEUR